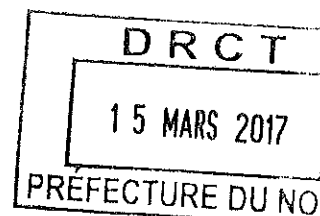


# SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

## SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017  
DE 9 H 30 à 10 H 30**

**DELIBERATION N° 2017 – 08**



**Objet : Modification de l'enveloppe « Centrale SMIRT »**

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Mars 2017 sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMIRT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 Février 2017,

Vu la délibération 2017 – 07 du 13 Mars 2017 relative à l'adoption du Budget Primitif 2017,

Vu la délibération 2013 – 07 du 14 Juin 2013 décidant d'approuver le projet de « Centrale billettique et information voyageurs »,

Vu la délibération 2013 – 10 du 14 Juin 2013 décidant d'approuver l'appel à projets Transports collectifs et mobilité durable,

Vu la délibération 2014 – 02 du 24 Janvier 2014 adoptant une autorisation de programme de 11 000 000€ relative à l'opération « Centrale SMIRT »

Vu la délibération 2014 – 03 du 24 Janvier 2014 décidant de réaliser la « Centrale SMIRT » et d'affecter la somme de 11 Millions d'euros TTC,

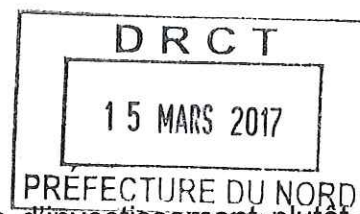
Vu la délibération 2014 – 19 du 30 Juin 2014 approuvant le plan de financement de la « Centrale SMIRT »,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 09 Mars 2015 décidant d'attribuer à la Société XEROX le marché « Centrale billettique et information voyageurs SMIRT »

Vu la délibération 2015 – 11 du 15 Juin 2015 approuvant le plan de financement de la « Centrale SMIRT »,

Vu la délibération 2015 – 30 du 20 Novembre 2015 décidant de la participation financière de la Région et des deux Départements,

## CONSIDERANT



La prise en charge des dépenses d'exploitation en section d'investissement plutôt qu'en section de fonctionnement, pour un montant de 15.91 M€

## DECIDE

D'affecter la somme de 15 910 000€ pour la réalisation de la Centrale Pass Pass Info

L'enveloppe de cette affectation est la 2014-10 qui concerne le chapitre d'opération N°10.

| N°AP    | Chapitre       | Libellé                 | Montant de l'AP | Montant liquidés à ce jour | Montant des CP 2017 | Montant des CP ultérieurs |
|---------|----------------|-------------------------|-----------------|----------------------------|---------------------|---------------------------|
| 2014-10 | Opération N°10 | CENTRALE PASSPASS INFOS | 15 910 000€     | 994 381€                   | 4 421 113€          | 10 494 506€               |

## AUTORISE

Monsieur le Président à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

Gérald DARMANIN